

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
11	11	11

Date de convocation 26 mai 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX



DÉLIBÉRATION : N° 03-10-2020

OBJET ; Validation de la tranche conditionnelle pour les missions ACT, visa DET et AOR.

**Le 01 juin 2020
à 18 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et MRS CLEMENÇON Christian, GOMBERT Jonathan, GUINCI Thierry, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, MEUNIER Laurent, SAMAZAN Michel.

Absents excusés -

SECRETAIRE - Mme DELEZAIVE Renée

Madame le Maire indique aux conseillers que les marchés se font en 2 tranches : ferme et conditionnelle.

La tranche ferme permet l'élaboration du programme technique détaillé.

La tranche conditionnelle concerne le marché de conception et la réalisation et suivi des travaux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe de validation de la tranche conditionnelle pour les missions ACT (Assistance aux Contrats Travaux), visa DET (Direction d'Exécution des Contrats Travaux) et AOR (Assistance aux Opérations de Réception)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

